



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
Le mardi 19 décembre 2023 à 19 h

Point 13 - Procédure pour la période de questions d'une durée maximale de 20 minutes.

Levez la main et vous serez invité à vous rendre au micro.

- Poser une question et une seule sous-question
- Maximum une minute
- Droit à une nouvelle question lorsque toutes les personnes le demandant l'auront fait à tour de rôle jusqu'à la fin de la période de questions.

Responsable

1. RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

1.1 Constatation de l'avis de convocation et ouverture de la séance extraordinaire

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Aucun

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Lecture du discours sur les prévisions budgétaires pour l'année 2024 et présentation du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026

4.2 Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2024

4.3 Adoption du PTI 2024-2025-2026

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

5.1 Aucun

6. HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Aucun

7. PARCS ET BÂTIMENTS

7.1 Aucun

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

8.1 Aucun

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Aucun

10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 Aucun

11. TRANSPORT

11.1 Aucun

12. AUTRES SUJETS

12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

13.1 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE